



Ne rien faire vaut le coup grâce au MPS. Achetez l'appareil professionnel Brother de votre choix, souscrivez un contrat MPS et profitez d'une **prime de CHF 150.00**.

C'est aussi simple que cela:

- Acheter un modèle professionnel de Brother entre le 01.02. et le 30.04.2021.
- Conclure un contrat MPS Purchase & Click entre le 01.02. et le 30.04.2021 chez un revendeur.
- Le formulaire de la promotion est à remplir dans les 30 jours suivant la date d'achat sous www.brother.ch/mps. La transmission vous sera confirmée par un e-mail en retour.

Terminé! Votre MPS Bonus vous sera versé par Brother (Suisse) SA par virement bancaire dans les 4 semaines après contrôle et autorisation du contrat.

Conditions de participation de la promotion "MPS Bonus"

Droit de participation

Peuvent participer à la promotion: seulement clients professionnels qui ont un siège social en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein et qui durant la période de promotion ont acheté un modèle professionnel de Brother en Suisse ou dans la principauté de Liechtenstein auprès d'un revendeur Brother participant officiellement en Suisse. En sont exclus: les distributeurs et revendeurs qui tiennent des produits Brother dans leur assortiment de même que leur personnel, les représentants et le personnel de Brother (Suisse) SA ainsi que tous ceux qui sont chargés de l'exécution de la promotion.

Autres avantages

La promotion est uniquement valable dans le cadre du MPS et peut être cumulée avec l'action « P-touch gratuite » mais pas avec d'autres avantages déjà accordés par Brother, rabais, conventions spéciales, conditions de livraisons, etc.

Durée et déroulement de la promotion

Dans le cadre de la promotion, Brother (Suisse) SA fait un remboursement à l'acheteur d'un des modèles professionnels achetés entre le 01.02. et 30.04.2021 et dont la demande et **le contrat signé est arrivée dans les 30 jours suivant la date d'achat, dernier délai, chez Brother (Suisse) SA.**

Le droit à la prime doit être revendiqué en renvoyant par e-mail, dans les 30 jours suivant la date d'achat au plus tard, le formulaire de la promotion "MPS prime" mis à la disposition par Brother (Suisse) SA avec une copie du justificatif d'achat et du contrat signé. La prime ne peut être demandée qu'une seule fois par client. Brother n'accepte pas les demandes par fax ou téléphone. Les demandes arrivées après le délai fixé ne peuvent malheureusement pas être prises en compte. Brother (Suisse) SA se charge du paiement au client final, par virement bancaire sur le compte mentionné dans le formulaire de demande. D'éventuels frais bancaires sont à supporter par le demandeur. Les conditions générales du MPS s'appliquent. Si le paiement devait représenter un avantage fiscal, l'obligation de payer l'impôt correspondant revient au bénéficiaire. Les conditions générales du MPS s'appliquent.

Étendue de la promotion

La promotion vaut pour les produits Brother :

Modèles		
Farblaser	Monolaser	Inkjet
HL-L8260CDW	HLL5100DN	HL-J6000DW
HL-L8360CDW	HLL5200DW	HL-J6100DW
HL-L9310CDW	HLL6250DN	MFC-J5945DW
HL-L9310CDWT	HLL6300DW	MFC-J6945DW
HL-L9310CDWTT	HLL6400DW	MFC-J6947DW
DCP-L8410CDW	HLL6400DWT	
MFC-L8690CDW	DCPL6600DW	
MFC-L8900CDW	MFCL5700DN	
MFC-L9570CDW	MFCL5750DW	
MFC-L9570CDWT	MFCL6800DW	
MFC-L9577CDW	MFCL6900DW	
	MFCL6900DWT	
	MFCL6970DW	

Un envoi de la prime gratuite est exclu si:

- le formulaire de demande "MPS" mis à la disposition par Brother (Suisse) SA n'est pas rempli complètement ou s'il est illisible;
- le contrat du MPS n'est pas rempli complètement ou s'il est illisible;
- le contrat MPS n'est pas approuvé par Brother (Schweiz) AG;
- c'est n'a pas été remboursée dans le cadre d'une promotion de MPS prime;
- les produits en promotion n'ont pas été acquis chez un revendeur Brother officiel participant à la promotion;
- la demande n'a pas été envoyée dans les délais fixés;
- aucun des produits en promotion Brother n'a été acheté pendant la période de promotion;
- le produit en promotion acheté a été rendu au revendeur et son prix d'achat a été remboursé;
- s'il s'agit d'un produit qui n'a pas été distribué par Brother (Suisse) SA dans le cadre de la promotion;
- le produit en promotion souhaité n'est plus disponible pendant la période de promotion;
- leads et des projets à conditions spéciales sont déjà convenus.

Les clients finaux convaincus d'abus sont exclus de cette promotion. Dans ce cas, Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de réclamer le remboursement de la prime accordée dans le cadre de cette promotion.

Brother n'assume aucune responsabilité pour les demandes perdues, retardées ou mal acheminées. Les justificatifs d'achat ne peuvent pas être retournés.

Coordonnées

En déposant la demande, le participant doit communiquer à Brother ses coordonnées personnelles. Celles-ci servent à traiter la promotion, pour l'évaluation de crédit et le virement de la prime et ne sont pas transmises à des tiers (voir aussi Privacy Policy of Brother (Suisse) SA / www.brother.ch).

L'organisateur de la promotion est Brother (Suisse) SA, Baden.

Brother (Suisse) SA se réserve expressément le droit de mettre fin prématurément à cette promotion, de l'étendre et/ou de modifier les présentes conditions de participation. Le recours à la voie de droit est exclu. Sous réserve de modifications, d'erreurs et de fautes d'impression.

État: 25.01.2021